

Réunion du 10 Juillet 2020

Compte-Rendu sommaire

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la salle des fêtes (sanitaire COVID 19)

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Marc CHEMIN, Christelle BALLETTTE-SOUBLIN, Adeline BARRE-GIBON, Margot TERRIER, Marcel JOUEN

Absent excusé : Noémie MAGLOIRE, Eric DEPORTE, Jean-Claude BOUGUET, Alexandre BRUBION, Dominique TOURLAMAIN, Sophie PELEAU

Absent : Néant

Procurations : Eric DEPORTE à Patrice FOYER, Sophie PELEAU à Alain LEGRAND, Jean-Claude BOUGUET à Marc CHEMIN, Alexandre BRUBION à Guillaume HAUCHARD, Dominique TOURLAMAIN à Christelle BALLETTTE-SOUBLIN

Secrétaire de Séance : Patrice FOYER pour l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
Margot TERRIER pour la séance du conseil municipal

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents

Vote des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'Election des Sénateurs du dimanche 27 septembre 2020

Ont été nommés titulaires :

Alain LEGRAND

Marc CHEMIN

Patrice FOYER

Ont été nommés suppléants :

Christelle BALLETTTE-SOUBLIN

Florian BETTENCOURT

Guillaume HAUCHARD

Tarifs Repas et Garderie scolaires 2020/2021 + courrier CONVIVIO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

CONVIVIO le prestataire pour les repas scolaires, demande une indemnisation dite de « l'imprévision », pour les repas manquants sur la période allant du 16 mars jusqu'à la fin de l'année scolaire, indiquant qu'ils sont en présence d'une annulation des commandes de repas en raison d'un événement extérieur (COVID 19) aux parties, imprévisible et qui bouleverse l'équilibre économique du contrat. Cette indemnisation peut s'appuyer sur l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020

Le montant de l'indemnisation est de 0,75 € par le nombre de repas manquants sur la période.

leur dernier relevé), alors que VEOLIA acceptait, mais n'est pas le gestionnaire du réseau d'eau.

Un avis est de nouveau demandé au SDIS 76

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'au hameau de Flamare STGS, ne donnait pas les bons relevés de pression pour les bouches à incendie lors du dernier contrôle, car sur le réseau d'eau des vannes ont été fermées pour des travaux sur le secteur d'Yvetot, depuis la situation a été rétablie pour le BI 6 et BI 7

Monsieur le Maire, souhaite un nouveau contrôle sur la route du Vieux Louvetot.

Remplacement du photocopieur à la Mairie

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réparation est à faire sur ce matériel, qu'il a contacté l'entreprise SAS SOLINFO de Fréville, qui a vendu ce matériel en 2013, cette entreprise propose un devis avec option d'achat ou option de location, RICOH IM C2000

Achat : 2 900 € HT et 3 480 € TTC

Location sur 60 mois 59 € HT

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'option location, et charge Monsieur le Maire à signer le contrat avec SAS SOLINFO.

Questions diverses :

La commission bulletin municipal : se réunira le 17 juillet à 17 heures 30

La commission des jardins fleuris : se réunira le 17 juillet à 18 heures 15

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Suite aux élections, le conseil municipal doit désigner un représentant au sein de la CLE

Monsieur Alain LEGRAND, Maire, titulaire

Monsieur Alexandre BRUBION, conseiller municipal sera le représentant suppléant

Chemin de randonnées : *Mme CAHARD, habitante de route du Bourg Hautot, demande que le chemin rural n°10 soit accessible aux passages des chevaux et de leur cavalier, qu'actuellement il est impossible de passer, en sécurité, car le chemin passe dans une prairie avec des vaches appartenant à Monsieur Guillaume HAUCHARD. Monsieur HAUCHARD, informe le conseil municipal qu'il cherche une solution, afin de mettre des barrières adaptées pour le passage des chevaux et pour ne pas que les vaches s'échappent de l'herbage, au cas où les barrières ne seraient pas fermées par les personnes empruntant le chemin rural.*

Renseignements seront pris auprès de l'ADM 76

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 21heures 00

Affiché le 17 juillet 2020

Le Maire,

Alain LEGRAND



Monsieur le Maire a rencontré le responsable de CONVIVIO pour en discuter, et Monsieur Magret propose 0,40 € au lieu de 0,75 €, la commune devra régler 243 € au lieu de 622.50 €

Pour la rentrée scolaire, la révision des tarifs par CONVIVIO est de + 2%.

Monsieur le Maire le propose d'accepter l'augmentation de 2%, et la proposition d'indemnisation de 0,40 €

Vote à main levée (pour l'indemnisation)

14 votants

12 POUR

2 abstentions (Guillaume HAUCHARD + la procuration)

A la majorité l'indemnisation de 0,40 € est acceptée

Tarifs repas et garderies scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de 2019/2020 au conseil municipal, et propose de ne pas augmenter les tarifs repas enfant et repas adulte et d'augmenter les tarifs garderies qui n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

Propositions : repas enfants : 3,55 € et repas adultes : 5,10 €

Garderie matin : 1,50 € et Garderie soir : 2,30 €

Et 2 € par ¼ heure dépassé

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ces propositions, qui prendront effet au 1^{er} septembre 2020.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts une commission des impôts doit être instituée dans chaque commune, que la désignation de la direction régionale des finances publique doit être effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne les 24 contribuables

DEFENSE INCENDIE route du Noir Trou et Route du Vieux Louvetot

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que la commission de travaux s'est réunie le 03 juillet pour l'ouverture de 2 plis.

Entreprise TP BAT pour un montant de 30 180 € HT 36 216 € TTC

Entreprise PESQUEUX pour un montant de 32 785 € HT 39 342 € TTC

Après examen des devis, l'entreprise TP BAT était retenue par la commission. Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour valider le choix de l'entreprise.

14 VOTANTS

12 POUR TP BAT

2 abstentions (Guillaume HAUCHARD et sa procuration)

A la majorité l'entreprise TP BAT remporte le marché pour la défense incendie route du Noir Trou

Poteau incendie Route du Vieux Louvetot

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que STGS qui est le gestionnaire du réseau d'eau, refuse de faire les travaux, car il n'y pas suffisamment de débit (suivant